



57^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

Débat général

Genève, le 10 septembre 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Haut-Commissaire pour son engagement.

La Suisse est préoccupée par un projet d'amendement à la Loi sur le statut personnel en **Irak**, qui autoriserait le mariage des filles dès l'âge de 9 ans et affaiblirait les protections pour les femmes en matière de divorce et d'héritage. La Suisse appelle les autorités à respecter les droits des femmes et des filles conformément à leurs obligations internationales.

La Suisse regrette l'adoption d'une loi empêchant l'invocation des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis avant l'entrée en vigueur du Statut de Rome pour le **Pérou**. Elle contrevient au principe de l'imprescriptibilité de ces crimes et risque de priver les victimes de leurs droits à la justice, la vérité, la réparation et aux garanties de non-répétition.

Enfin, la Suisse reste alarmée par le conflit au **Proche-Orient** et ses conséquences fatales pour la population civile. Elle condamne les violations du droit international

humanitaire et des droits de l'homme commises par toutes les parties et réitère son appel à un cessez-le-feu immédiat et au respect du droit international, notamment à la libération inconditionnelle des otages, à la protection de tous les civils, ainsi qu'à un accès humanitaire rapide et sans entrave vers et à travers la bande de Gaza. La Suisse est aussi préoccupée par la dégradation de la situation sécuritaire en Cisjordanie suite à la forte augmentation des opérations israéliennes et des attaques de colons. Elle rappelle que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international humanitaire.

Je vous remercie.